

NOYAREY

## Jobs d'été: la commune donne sa chance aux mineurs



Supervisé par son père, Mickaël a signé son premier contrat de travail avec la mairie de Noyarey. Rémunéré au Smic, il sera chargé de nettoyer les écoles maternelle et primaire de la commune ou d'entretenir les espaces verts.

Rendez-vous est pris le 6 juillet à 7 heures du matin devant l'école pour Gabrielle, Katy, Clément et Mickaël, qui viennent de signer leur premier contrat de travail avec leur village. Cette première expérience professionnelle est une chance offerte par leur commune, car l'accès à des jobs d'été pour les mineurs reste difficile. Même si le travail en France est autorisé dès 14 ans, les jeunes sont souvent confrontés à de nombreux refus, la grande majorité des employeurs privilégiant le recrutement des plus de 18 ans.

L'association Synergie chantiers éducatifs permet aux communes iséroises de proposer des contrats de travail en CDD (contrat à durée

déterminée) à des mineurs. Elle gère l'aspect administratif mais laisse la Ville organiser et encadrer les chantiers proposés, si elle le désire.

### Comme les adultes

Sur Noyarey, des chantiers éducatifs existent depuis quelques années. Ils proposent aux jeunes Nucérétains de participer au nettoyage des écoles maternelle et primaire ou à l'entretien des espaces verts. Rémunérés au Smic, tous recevront 247 euros pour 30 heures de travail, un choix politique de la municipalité qui a investi 4 000 euros du budget pour embaucher huit mineurs en les rémunérant au tarif adulte.

Pour les quatre derniers (quatre ont déjà travaillé à

Pâques), il s'agira donc de faire le grand ménage d'été des écoles. Pendant toute la durée de leur contrat, ils seront supervisés par Chrystel Giraud, récemment nommée chef du service entretien, et encadrés par Florence Zanco, agent d'entretien.

« Si vous êtes en retard, ou si vous avez un problème un jour, vous ne manquerez pas de prévenir votre employeur », a rappelé Vincent Munoz, le coordinateur pédagogique de Synergie. Il a aussi détaillé les tenues que devront porter les jeunes recrues, ainsi que quelques règles indispensables à suivre, comme le respect des encadrants, celui des pauses, ou encore l'absence absolue de musique ou de téléphone.

Nathalie BELLON